



Profil client et demande de crédit

Retournez le formulaire rempli par courriel à admin@moutinternational.ca.

Le traitement des demandes prend un à trois jours ouvrables, alors veuillez soumettre votre demande bien avant de passer une commande de produits. Les formulaires incomplets ou illisibles peuvent subir des retards de traitement et/ou être retournés pour être remplis. Les formules non signées ou signées électroniquement peuvent être traitées, mais des modalités prépayées seulement peuvent être attribuées jusqu'à la réception d'une demande signée.

Une fois votre compte configuré, tout changement apporté à vos renseignements doit être soumis par un propriétaire ou un dirigeant de votre entreprise dès que possible au service à la clientèle par courriel à admin@moutinternational.ca.

INFORMATIONS DE L'ENTREPRISE

Société par actions Coopérative Société en nom collectif Autre

Nom légal :

Nom commercial (si différent) :

Adresse :

Ville :

Province :

Code postal :

Années en affaire :

Propriétaire principal :

Téléphone :

Courriel:

T.P.S. :

T.V.Q. :

NEQ :

Permis d'alcool

PROPRIÉTAIRES / ACTIONNAIRES

Nom : _____ Titre : _____

Adresse :

Ville :

Province :

Code postal :

Téléphone :

Courriel:

Nom :

Titre :

Adresse :

Ville :

Province :

Code postal :

Téléphone :

Courriel:

INFORMATIONS DE FACTURATION

Adresse de facturation : _____ Titre : _____

Personne ressource : _____

Titre : _____

Téléphone : _____

Courriel: _____

Moût International Inc.

7850 rue Bombardier, Anjou, QC, Canada H1J 2G3

514 354-6281 | commande@moutinternational.ca | www.moutinternational.ca





Profil client et demande de crédit

RENSEIGNEMENTS SUR LA FACTURATION ET LES RELEVÉS (N.B. : Les factures et les relevés sont envoyés par courriel.)

Courriel #1 pour les factures (Obligatoire)

Courriel #2 pour les factures (Facultatif)

Courriel #1 pour les relevés (Requis si différent des factures)

Courriel #2 pour les relevés (Facultatif)

ACHETEURS AUTORISÉS (N.B. : Les changements apportés aux acheteurs autorisés doivent être soumis par courriel.)

Nom :

Titre :

Courriel :

Nom :

Titre :

Courriel :

RENSEIGNEMENTS D'EXPÉDITION (N.B. : Les changements apportés aux emplacements d'expédition doivent être soumis par courriel.)

Adresse de livraison :

Personne ressource :

Titre :

Téléphone :

Courriel:

RÉFÉRENCES COMMERCIALES (Facultatif, mais peut être demandé si vous demandez des termes.)

1 :

Téléphone :

Courriel :

2 :

Téléphone :

Courriel :

Je suis autorisé, en ma qualité, à lier la Société listée ci-dessus. Les déclarations fournies dans la présente demande sont complètes et exactes. Je comprends que les renseignements fournis seront pris en compte dans l'évaluation et la prolongation des modalités de crédit. Le demandeur accepte d'être lié par les Conditions générales de ventes annexées à la présente demande. Le paiement de toutes les ventes de biens ou de services sera effectué selon les modalités énoncées sur la ou les factures des créanciers. Le défaut de paiement à la date d'échéance de chaque facture est réputé être en souffrance. Tout paiement qui n'est pas effectué au moment de son exigibilité entraîne des frais de retard de 1,5 % par mois (18 % par année) ou, s'il est inférieur, le taux maximal autorisé par la loi. Le client doit rembourser Moût Intl. pour toutes les dépenses, y compris les frais juridiques supplémentaires, engagées dans la perception de tout compte en souffrance ou l'application de ses droits en vertu des présentes.

Signature autorisée (Obligatoire)

Veuillez signer ci-dessus. La signature doit être manuscrite. Les signatures numériques, électroniques ou estampillées ne sont pas acceptées.
Les demandes non signées ne seront pas traitées.

Nom en lettres moulées

Titre

Date

GARANTIE PERSONNELLE : Pour et en contrepartie du crédit accordé à ma demande pour la société listée ci-dessus. Je garantis personnellement envers Moût International Inc. le paiement de toute obligation de la Société et je m'engage à vous payer sur demande toute somme qui pourrait vous être due par la Société. Je me porte caution de l'exécution fidèle de toutes et chacune des obligations contractuelles souscrites par la Société. Toutes marchandises vendues à la Société par Moût International Inc. demeurent la propriété de cette dernière jusqu'à paiement final effectué par la Société. Moût International Inc. aura le droit en tout temps de prendre possession de toutes marchandises impayées de plus de 30 jours. Il est entendu que cette garantie sera une garantie continue et irrévocable et une indemnité pour cette dette de la Société. Par les présentes, je renonce à l'avis de défaut, de non-paiement, et je consens à toute modification ou renouvellement de la convention de crédit garantie par les présentes.

Signature autorisée (Obligatoire)

Veuillez signer ci-dessus. La signature doit être manuscrite. Les signatures numériques, électroniques ou estampillées ne sont pas acceptées.
Les demandes non signées ne seront pas traitées.

Nom en lettres moulées

Titre

Date

Moût International Inc.
7850 rue Bombardier, Anjou, QC, Canada H1J 2G3
514 354-6281 | commande@moutinternational.ca | www.moutinternational.ca





MOÛT INTERNATIONAL INC. CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les Conditions générales de vente énoncées ci-dessous régissent la vente par Moût International Inc. soussigné (« Moût Intl. ») ou l'une de ses filiales ou sociétés affiliées de toutes marchandises (« Produits ») et excluent toute disposition supplémentaire ou contraire contenue dans tout bon de commande ou autres communications du client ou tout tiers. Toute incohérence ou tout conflit entre les dispositions des présentes Conditions générales et les dispositions énoncées dans tout bon de commande soumis par le client ou dans tout autre document entre le Client et Moût Intl. sera résolu en faveur des présentes conditions générales (à l'exception de tout contrat de fourniture ou contrat d'un type similaire signé par Moût Intl. et le Client, lorsque les modalités d'un tel accord signé conjointement prévaudront).

ACCORD : Si le Client n'a pas autrement accepté les présentes Conditions générales, l'acceptation par le Client de la livraison, du paiement ou de l'utilisation des Produits constituera l'accord du Client aux présentes Conditions générales. Les contrats d'approvisionnement spécifique peuvent être assujettis à des modalités supplémentaires et précises, comme il est indiqué dans la section (« Contrats d'approvisionnement »). Si l'une ou l'autre des dispositions, modalités et conditions des présentes est incompatible ou en conflit avec l'une ou l'autre des modalités et dispositions des Contrats d'approvisionnement (telles que modifiées de temps à autre), les dispositions, modalités et conditions relatives aux contrats d'approvisionnement prévaudront.

TERMES DE PAIEMENT : Le client doit remettre le paiement à Moût Intl. dans les conditions indiquées sur la facture. Si le client déclare de bonne foi que la facture est incorrecte, il doit en informer Moût Intl. dans un délai de 7 jours à compter de la réception de la facture. Si le client ne le fait pas, il renonce pour toujours au droit de contester l'exactitude de la facture. Tout paiement qui n'est pas effectué au moment de son exigibilité entraîne des frais de retard de 1,5 % par mois (18 % par année) ou, s'il est inférieur, le taux maximal autorisé par la loi. Le client doit rembourser Moût Intl. pour toutes les dépenses, y compris les frais juridiques supplémentaires, engagées dans la perception de tout compte en souffrance ou l'application de ses droits en vertu des présentes.

TITRE ET RISQUE DE PERTE : Le Titre, propriété et tous les risques de dommages, de perte ou de retard des Produits est transféré au Client lorsque les Produits sont mis à la disposition du Client au point d'expédition de Moût Intl., sauf si les Produits sont expédiés par Moût Intl. dans ses propres véhicules, dans quel cas le Titre, propriété et risque de perte est transféré au Client lorsque le véhicule entre sur la propriété du Client. Moût Intl. a le droit de déterminer le mode d'expédition et d'acheminement des Produits, sauf indication contraire du Client. Sauf indication contraire écrite de Moût Intl., le Client devra payer les frais de livraison que Moût Intl. peut établir de temps à autre, qui seront inclus sur la facture du Client. La livraison selon les instructions du Client sera à ses frais et son entière responsabilité. Moût Intl. ne sera pas responsable des dommages causés par des retards d'expédition ou de livraison pour quelque raison que ce soit. Le retard dans la livraison des Produits ne libère pas le Client de l'obligation d'accepter et de payer ces Produits.

CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT : Veuillez consulter les modalités distinctes propres à votre contrat d'approvisionnement avec Moût Intl.

PRIX : Les prix indiqués reposent sur les taxes présentement en vigueur (autres que les taxes de vente), les taux de fret, les classifications tarifaires applicables et les droits de douane. Le Client paiera toute augmentation de coût résultant d'une augmentation de telles taxes, taux, classification et droits de douane, ou selon le moyen de transport privilégié par le Client. Le Client doit payer ou rembourser Moût Intl. pour toutes taxes ou autres frais applicables par toute loi nationale, communautaire, provinciale ou municipale sur la vente, l'utilisation, la production ou le transport des Produits, que Moût Intl. est tenu de payer ou de percevoir.

AJUSTEMENTS DE PRIX : Moût Intl. peut ajuster les prix des Produits sans préavis. Les erreurs d'écriture peuvent être rectifiées. Le Client peut suspendre les commandes sur réception d'un avis d'augmentation des prix. Si une clause de protection des prix fait l'objet d'une entente écrite entre les parties, Moût Intl. peut suspendre temporairement la protection des prix des Produits dans des conditions exceptionnelles du marché, telles que déterminées par Moût Intl., à sa discréction. Moût Intl. rétablira la protection des prix des Produits lorsqu'elle jugera que les conditions exceptionnelles du marché sont rétablies.

FRAIS EXTRAORDINAIRES : Sauf indication contraire, le prix du produit n'inclut pas, et le Client doit payer, le cas échéant, tous les tarifs consulaires ou d'importation ou autres frais imposés par les douanes ou les autorités portuaires gouvernementales en ce qui concerne la livraison.

RÉCLAMATIONS : Toute demande de quantité manquante ou de Produits non conformes doit être présentée par écrit à Moût Intl. dans les 15 jours suivant la réception des Produits par le Client. Toute réclamation pour non-livraison des Produits doit se faire dans les 30 jours suivant la date à laquelle les Produits devaient être livrés. En ce qui concerne toute réclamation qui ne puisse être découverte par le Client durant cette période de 15 jours (y compris les réclamations identifiables uniquement dans la transformation, la fabrication ultérieure, l'utilisation ou la revente), cette réclamation doit être faite par écrit et reçue par Moût Intl. dans les 90 jours suivant la réception des Produits par le Client. Le défaut de Moût Intl. de recevoir un avis écrit de toute réclamation dans le délai applicable constitue une renonciation absolue et inconditionnelle par le Client de toutes telles réclamations. Les Produits ne peuvent être retournés sans l'autorisation de Moût Intl. et les frais de transport pour le retour des Produits ne seront payés par Moût Intl. que sur autorisation préalable. Les sommes dues ou payables par chacune des parties en vertu de ces Conditions générales sont considérées réconciliées à la date du premier anniversaire de la livraison finale des Produits en vertu de ces Conditions générales et tous les droits d'une ou l'autre partie à recevoir des trop-perçus ou crédits incluant notamment des droits aux crédits non réclamés ou remboursements expirent à cette date.

GARANTIE : Le Client déclare qu'il est familier avec les caractéristiques, qualités et utilisations des produits qu'il achète de Moût Intl. et que le Client ne s'appuie pas sur l'habileté ou le jugement de Moût Intl. pour sélectionner ou fournir des Produits pour un usage particulier. Le Client détient l'expertise de son procédé. Il est entendu que toutes les recommandations formulées par Moût Intl., quelles soient verbales ou autre, sont fournies dans le but d'aider le Client uniquement. Puisque les conditions et les méthodes d'utilisation et de manutention des produits sont indépendantes de la volonté de Moût Intl., ce dernier est expressément dégagé de toute responsabilité découlant de l'utilisation ou de la manutention du produit ou de la prise en considération des recommandations formulées à cet égard. Moût Intl. garantit que les Produits sont conformes aux spécifications des Produits tels que publiées au moment de la livraison. Tous les Produits sont fournis « tels quels » et « selon leurs disponibilités ». Moût Intl. garantit que les services qu'il fournit seront conformes à ses spécifications ou, le cas échéant, à ses pratiques standards. Le Client reconnaît que Moût Intl. agit en tant que distributeur pour les Produits qui ne sont pas de marque Moût Intl. (Produits de Revente) et que les questions relatives à la qualité des Produits de Revente ne sont pas sous le contrôle de Moût Intl. En conséquence, MOÛT INTL NE DONNE AUCUNE GARANTIE CONCERNANT LES PRODUITS DE REVENTE. LA GARANTIE LÉGALE ÉTAIT EXPRESSÉMENT ET EXPLICITEMENT EXCLUE. LES GARANTIES CI-DESSUS REMPLACENT ET EXCLUENT TOUTES LES AUTRES GARANTIES OU CONDITIONS, RÈGLES, EXPLICITES OU IMPLICITES. MOÛT INTL EXCLUT EXPRESSÉMENT TOUTE GARANTIE IMPLICITE OU EXPLICITE OU CONDITIONS D'APPLICATION À UN USAGE PARTICULIER ET MARCHAND. MOÛT INTL NE DONNE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, RELATIVE AUX PRODUITS, Y COMPRIS MAIS S'Y LIMITER, LES GARANTIES IMPLICITES RELATIVES À LA QUALITÉ MARCHANDE, LA CONVENIENCE POUR UNE FIN PARTICULIÈRE OU LES EFFETS OU RÉSULTATS DE L'UTILISATION.

LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ : MOÛT INTL N'ENCOURT AUCUNE RESPONSABILITÉ POUR TOUT DOMMAGE RÉSULTANT DE QUELQUE CAUSE QUE CE SOIT SI LES PRODUITS ACCHETÉS NE CONSERVENT PAS LEURS PROPRIÉTÉS D'ORIGINE POUR QUELQUE RAISON QUE CE SOIT, Y COMPRIS PAR SUITE DE L'OMISSION DU CLIENT D'ENTREPOSER OU D'UTILISER CONVENABLEMENT LESDITS PRODUITS DANS DES CONDITIONS NORMALES ET AVEC LES PRÉCAUTIONS APPROPRIÉES. EN AUCUN CAS, MOÛT INTL NE SERA TENU RESPONSABLE D'UN INCIDENT DIRECT, SPÉCIFIQUE OU INDIRECT, EXEMPLAIRE OU DOMMAGE-INTÉRÊTS DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT ET POUR QUELQUE CAUSE QUE CE SOIT, INDÉPENDAMMENT QUE LA RÉCLAMATION DÉCOULE DE RÉEL OU PRÉSUMÉ BRIS DE GARANTIE, D'INDEMNISATION, DE CONTRAT, OU DE NÉGLIGENCE, Y COMPRIS LA RESPONSABILITÉ DU FAIT DES BIENS, DES PRODUITS, DU FAIT DES TIERS OU À LA SUITE DE LA FAUTE CONTRIBUTIVE. EN AUCUN CAS, MOÛT INTL NE SERA TENU RESPONSABLE DES PERTES DE BÉNÉFICES, COÛTS OU PERTES NON ASSOCIÉES À DES DOMMAGES MATERIELS DIRECTS À LA PROPRIÉTÉ POUR TOUTE RÉCLAMATION FAITE SOUS OU EN RAPPORT AVEC LA VENTE DE PRODUITS OU DE SERVICES FOURNIS AU CLIENT. EN AUCUN CAS MOÛT INTL NE SERA TENU RESPONSABLE POUR DES DOMMAGES DIRECTS OU PERTES DE TOUT TYPE QUI DÉPASSERA LE PRIX D'ACHAT DES PRODUITS OU SERVICES QUI FONT L'OBJET DE TOUTE RÉCLAMATION FAITE PAR LE CLIENT.

FORCE MAJEURE : Moût Intl. n'est pas responsable d'inexécution ou de retard d'exécution découlant des circonstances indépendantes de sa volonté (« Force Majeure »). Un événement de force majeure comprend notamment, sans s'y limiter, (a) les événements exceptionnels ou désastres naturels, guerre, émeutes, incendies, explosions, inondations, grèves, lock-out, injonctions, accidents, rareté ou pénurie des Produits ou des matières premières, arrêts imprévus des principales sources d'approvisionnement, bris de machines ou d'appareils ou urgence nationale, (b) l'incapacité de Moût Intl. d'obtenir, au prix jugé commercialement raisonnable à la discrétion de Moût Intl., les Produits, carburant, énergie, matières premières, main-d'œuvre, contenants ou installations de transport, (c) la survenance de toute urgence imprévue rendant l'exécution impossible, ou (d) le respect de bonne foi de toute loi gouvernementale applicable, règlement, décret, règle ou ordonnance. Toute livraison ainsi suspendue sera annulée sans aucune responsabilité, sans quoi ces Conditions générales demeurent inchangées. Le présent article ne s'applique pas aux obligations de paiement.

INSOLVABILITÉ : Si avant l'exécution du présent contrat, l'une ou l'autre des parties suspend les paiements, notifie à l'un des créanciers qu'il est dans l'impossibilité d'honorer ses dettes ou qu'il a suspendu ou qu'il est sur le point de suspendre les paiements de ses dettes, convoquer, appeler ou retenir une assemblée des créanciers, proposer un arrangement volontaire, faire émettre une ordonnance d'administration, faire émettre une ordonnance de liquidation, faire nommer un séquestre ou un gérant, convoquer ou tenir une assemblée pour procéder à la liquidation (autre que pour la reconstruction ou la fusion) ou se faire présenter une requête en faillite, la partie qui commet un tel acte d'insolvenabilité signifiera immédiatement un avis de survenance d'un tel acte d'insolvenabilité à l'autre partie au contrat et sur preuve que l'avis a été signifié dans les trois (3) jours ouvrables suivant la survenance de l'acte d'insolvenabilité. Le contrat est résilié au prix du marché après la signification de l'avis. Si cet avis n'a pas été signifié, l'autre partie, après avoir pris connaissance de la survenance de l'acte d'insolvenabilité, à la possibilité de déclarer que l'accord a été conclu à un prix du marché à la date ou aux alentours de la date à laquelle elle a pris connaissance de la survenance de l'acte d'insolvenabilité.

INDEMNISATION : Le Client accepte de défendre, d'indemniser et de tenir Moût Intl., ses dirigeants, administrateurs, agents et employés, à l'abri de toutes réclamations, demandes, actions et causes d'action liées à des blessures corporelles ou dommages matériels à des tiers, y compris les honoraires judiciaires et extrajudiciaires ainsi que les coûts réels (« réclamations ») engagés à la suite de celles-ci, découlant de sa négligence ou survenant après la livraison des Produits au Client. Moût Intl. accepte de défendre, d'indemniser et de tenir le Client, ses dirigeants, administrateurs, agents et employés, à l'abri des réclamations découlant de sa négligence grossière.

LOI APPLICABLE : Les présentes modalités sont régies exclusivement par et doivent être exécutées et interprétées exclusivement conformément aux lois du Québec et les lois du Canada applicables au Québec qui seront réputées être la loi appropriée des présentes modalités. En ce qui concerne tout litige ou réclamation découlant des présentes. Le Client accepte, expie et consent à la compétence et à l'exclusivité de tout tribunal situé à Montréal, Québec.

AVIS : Tous les avis devant être signifiés aux parties en vertu du présent contrat seront communiqués rapidement sous une forme lisible. Les formes lisibles acceptables d'avis sont des lettres manuscrites ou dactylographiées, un courrier électronique ou d'autres moyens électroniques acceptables.

SERVITILITÉ : Si une disposition de cet accord est déclarée invalide ou inapplicable, cela n'affectera pas les autres termes et conditions des présentes qui resteront pleinement en vigueur.

SURVIE : Nonobstant l'accomplissement d'une commande ou la cessation des relations commerciales entre les parties, ces conditions générales seront applicables.

CHANGEMENTS DE PRODUITS : Moût Intl. peut, à sa seule discréction, modifier ou discontinue tout Produit, avec ou sans préavis au Client.

RÉSILIATION : Toute commande ou livraison peut être résiliée ou suspendue, (a) par l'une ou l'autre des parties si toute procédure en matière de faillite ou insolvenabilité est intentée par ou contre la partie, (b) par une partie en cas de défaut de l'autre partie de respecter ses obligations matérielles et si ce défaut n'est pas remédié dans un délai raisonnable, si ce défaut est remédié, ou (c) par Moût Intl. s'il a des raisons de douter de la capacité ou de la volonté du Client à payer pour les Produits.

RESPONSABILITÉ COMMERCIALE DU CYCLE DE VIE : Le Client accepte qu'il soit expert de son procédé et que les Produits seront utilisés, manipulés, entreposés, transportés et éliminés de manière à assurer la sécurité et la protection des personnes, des biens et de l'environnement, et conformément aux recommandations du fabricant et aux lois et règlements applicables. Le Client accepte d'informer ses employés à cet égard, et de s'assurer qu'ils connaissent et comprennent les procédures nécessaires pour assurer leur conformité aux exigences énoncées aux présentes et s'assurer qu'ils sont adéquatement formés à l'utilisation, la manipulation, l'entreposage, le transport et la disposition des Produits. Le Client s'engage en outre à offrir l'édition la plus récente de la littérature des Produits, y compris les fiches de données de sécurité, à ses employés et ses clients et de conserver un document écrit de ces livraisons. Le cas échéant, le Client ne doit vendre qu'à ceux qui peuvent gérer, utiliser, entreposer, transporter et éliminer les Produits en toute sécurité. Le Client assume tous les risques liés aux lois ou aux mesures gouvernementales qui peuvent ou pourraient affecter ou restreindre l'utilisation du produit acheté par le Client.

AUCUNE REPRÉSENTATION : Ce contrat représente l'intégralité de l'accord entre les parties et aucune représentation orale ou autre, par un agent, propriétaire, ou représentant du Client, ne doit en aucune façon modifier le présent contrat ou les termes de celui-ci. Aucun accord ou modification du présent accord ne sera valable à moins qu'il ne soit écrit et signé par les deux parties.

RESTRICTION DE DESTINATION : Le Client reconnaît que le produit acheté à Moût Intl. est destiné au Client et ne peut pas être revendu pour la vente en gros ou vendu à l'extérieur du Canada. Si le Client ne peut pas utiliser le produit, il convient de communiquer d'abord avec Moût Intl. et les parties feront de leur mieux pour élaborer une solution gagnant-gagnant pour le Client.